LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1905

FRANZ CUMONT
CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE

UNE INSCRIPTION GRÉCO-ARAMÉENNE
D'ASIE MINEURE

PARIS
ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS
LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES
82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC V

Recueil paraissant tous les deux mois, par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec planches et figures. Prix de l'abonnement annuel : — 12 fr.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS.

781.7
C91un

Extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1905, p. 93.

UNE INSCRIPTION GRÉCO-ARAMÉENNE D'ASIE MINEURE

PAR M. FRANZ CUMONT

CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE

En 1900, M. Grenard, alors consul de France à Sivas, l'ancienne Sébastée du Pont, découvrit environ à mi-chemin entre cette ville et Divrighi (Tephrice), au village d'Aghatcha-Kalé[1], une inscription rupestre dont il soupçonna immédiatement l'importance. Il en prit une copie qu'il eut l'obligeance de me faire parvenir : au-dessous de six lignes d'un texte grec, gravé στοιχηδόν, on distinguait encore quelques mots en caractères qui semblaient être araméens. Je communiquai ce document énigmatique à M. Clermont-Ganneau, qui se mit en rapport avec M. Grenard et obtint de celui-ci non seulement une photographie du rocher d'Aghatcha-Kalé mais un excellent estampage de l'inscription. Cet estampage ne fit guère que confirmer le déchiffrement que

1. Exactement à 41 kil. au S.-O. de Divrighi. D'après les indications topographiques que nous fournit M. Grenard, l'inscription est gravée sur la surface aplanie d'un rocher faisant partie d'une longue arête de montagne qui domine le village. Il n'y a dans ce rocher aucune trace d'un tombeau ou de sculptures, mais la cime voisine a probablement porté autrefois une construction.

p 32119

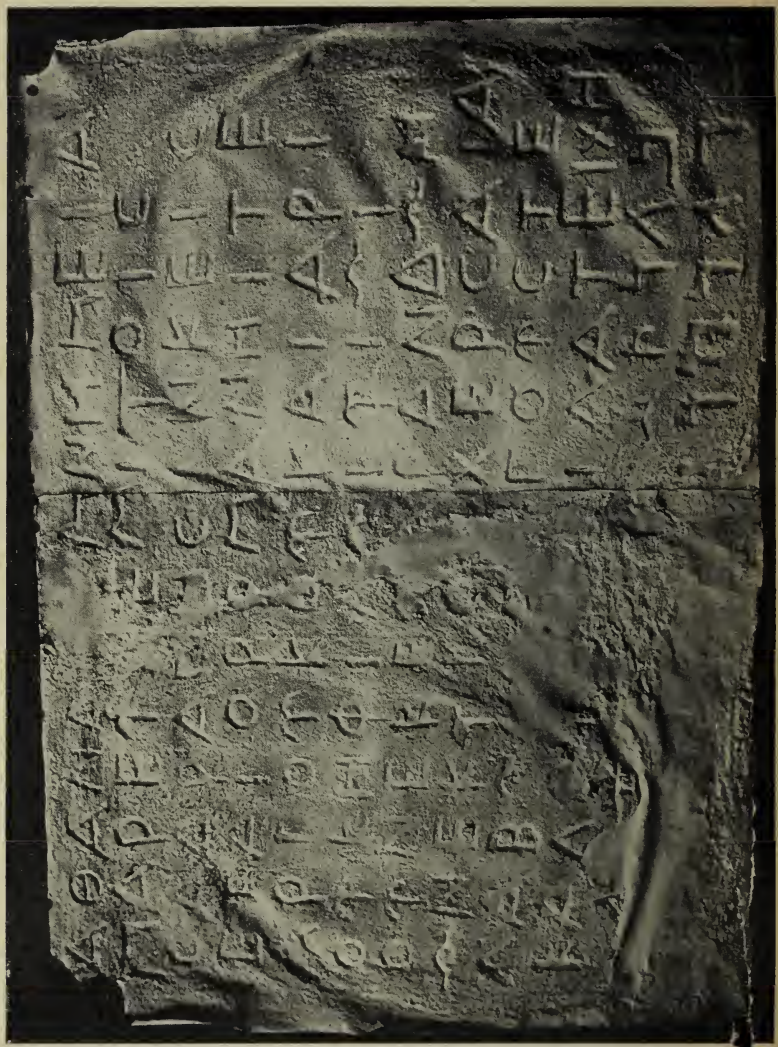

Inscription gréco-araméenne d'Asie Mineure.

8 mai 12

la sagacité de notre confrère avait réussi à opérer d'après la copie primitive. Les incertitudes qui subsistaient n'ont été dissipées malheureusement qu'en partie. Si j'ai néanmoins accepté l'offre libérale, que m'a faite M. Clermont-Ganneau, d'expliquer devant vous la première partie de ce monument bilingue — je me garderai, pour d'excellentes raisons, de rien dire de l'araméen —, c'est dans l'espoir que son importance vous fera excuser les lacunes de mon interprétation. On doit y reconnaître, pensons-nous, la plus ancienne inscription grecque qui ait été trouvée à l'est de l'Halys[1].

Nous reproduisons une photographie de l'estampage, dont voici un essai de transcription[2] :

'Αθάνα[τα] μνημεῖα | παρ'εὐ[θ]εμίτοις | σαδράπησιν
κείσ|εται 'Ορομάνηι τε | 'Αριούκου καὶ 'Αρι|ούκη φίλωι υἱῶι. |
Οὕνεκε [ἕ]δραν δωμ|ῶν ἔκτισ[α], χερσαῖα | λαβώ[ν,
στέ?]γους τε καλο[ῦ δαψ]ιλὰ τείχη.

On remarque immédiatement que le rédacteur a voulu composer des vers — le début forme un hexamètre — ou du moins écrire une prose rythmique en faisant alterner les dactyles et les spondées. Il emploie des formes épiques comme σαδράπησιν et des mots poétiques. Mais de même que sa métrique est boiteuse, sa langue est incorrecte et peu intelligible. On croit lire un mauvais thème d'écolier où des termes insolites s'alignent en une phrase maladroite. Évidemment cette inscription a été rédigée par un homme pour qui le grec était une langue étrangère, qu'il maniait

1. Seule une épitaphe d'Amisos, publiée *Rev. ét. gr.*, 1904, p. 329, pourrait être antérieure.

2. Nous avons de grandes obligations envers notre collègue et ami M. Charles Michel, qui nous a fait profiter pour cette étude de son savoir exercé d'helléniste et de son expérience d'épigraphiste. Nous lui devons mainte suggestion et maint rapprochement dont nous sommes heureux de pouvoir le remercier publiquement.

gauchement. Il pensait en araméen, et c'est sans doute par l'influence inconsciente de cet idiome que s'explique l'omission de tout article dans les dix lignes du texte. La teneur même de celui-ci est contraire aux traditions de l'épigraphie grecque, qui, dans une dédicace de ce genre, aurait certainement mentionné le nom du donateur. Si la partie sémitique de ce document était conservée, on y trouverait sans doute l'explication de bizarreries qui nous déroutent, mais comme elle a presque entièrement disparu, nous devons essayer de comprendre sans traduction.

L. 2. εὐθεμίτοις est, croyons-nous, la seule restitution possible. Le mot est nouveau, mais il est régulièrement formé. C'est le contraire d'ἀθέμιτος, et le sens est ou bien « qui respecte la loi divine », c'est-à-dire « pieux, équitable » ou plutôt « autorisé par la loi divine », c'est-à-dire « légitime ». On sait quelle fut l'importance de cette idée de légitimité dans toutes les monarchies asiatiques.

Σαδράπησιν est évidemment pour σατράπησιν = σατράπαις. L'adoucissement du τ en un δ s'explique probablement par l'influence du mot araméen correspondant. Le livre de Daniel a la forme « aḥšadrapan » et une inscription palmyrénienne appelle le dieu Satrape « Shadrapha »[1].

L. 3. On connaît l'emploi fréquent de κεῖμαι dans le sens de « être réservé, consacré à... ». D'autre part ἔν τινι κεῖται... veut dire parfois « il appartient à, il est au pouvoir de ». (p. ex. Polyb. VI, 15, 6, ἐν τῇ συγκλήτῳ κεῖται). Nous avons ici une construction similaire mais insolite avec παρά et nous traduirons simplement « appartiendra aux satrapes ».

L. 6. Φίλωι υἱῶι. Comme dans Homère, φίλος est à peu près l'équivalent d'un simple pronom possessif.

1. Daniel III, 2, 3; Esther III, 12, etc. Cf. Clermont-Ganneau, *La stèle d'Amrith* (*Rec. arch. or.*, IV), p. 334. — Toutefois M. Michon me fait observer qu'on rencontre d'autres exemples de la substitution du δ au τ dans le grec d'Anatolie : ainsi Sterrett, *An epigraphical Journey*, n° 202 : δῇ γυναικί.

L. 7. Οὔνεκε est une forme peu correcte pour οὔνεκεν ou οὔνεκα et je n'en trouve pas d'exemple, mais ἕνεκε se rencontre dans d'autres inscriptions : cf. Michel, *Recueil*, n° 367, l. 14-15 ; Schweizer, *Grammatik der Pergam. Inschr.*, p. 36. — Le trait oblique du Δ est bien distinct. La restitution [ἕ]δραν semble donc s'imposer : ἕδρα est souvent le siège, la demeure d'un dieu et d'un héros, c'est-à-dire un temple. Mais peut-être faut-il lire οὔνεκ' ἐέδραν, en admettant que le rédacteur ait forgé un mot poétique par analogie de ἐέρση pour ἕρση, ἔεδνα pour ἕδνα, etc.

L. 8-9. Χερσαῖα λαβών. Sauf le ν final, la lecture est certaine[1], mais nous avouons que ces deux mots nous embarrassent. Nous attriburions à χερσαῖος non sa signification ordinaire de « terrestre », mais celle de « inculte, désert », qu'on retrouve dans χέρσος, χερσεύω, χερσώδης et d'autres dérivés de la même racine[2]. On doit comprendre, semble-t-il, χερσαῖα λαβών « ayant occupé des lieux déserts », ce qui s'applique bien au rocher d'Aghatcha-Kalé[3], mais nous ne hasardons cette explication que sous toutes réserves et faute d'une meilleure.

1. Il y a bien χερσαῖα, non χερσαίαν se rapportant à ἕδραν.

2. Estienne dit s. v. χερσαῖος : *Aiunt etiam* χερσαῖα, *dici quae in incultis locis nascuntur, item* χερσαίαν *dici terram incultam s. quae cultores non habet sed deserta est*, mais il ne donne malheureusement aucun exemple. Χέρσος « désert, inculte, stérile » ; χερσόω « désoler, rendre inculte » ; χερσεύω ou -ομαι « être inculte » sont fréquents. On trouve χερσεύομαι « rester en jachère » dans une lettre de Philippe de Macédoine (Michel, *Recueil*, n° 41, l. 31). Χερσοκοπεῖν « défricher », χερσοκοπία, se rencontrent dans les papyrus (van Herwerden, *Lex. Supplet.*, p. 898, et *Appendix*, p. 236), et les glossateurs traduisent χερσώδεις τόποι par *loca dumosa*.

3. Χερσαῖα ζῷα est une expression courante pour désigner les « animaux terrestres » et ἡ χερσαία s'emploie même parfois absolument pour désigner la chasse, par opposition à la pêche (cf. Liddell et Scott, *Lexicon* s. v.). Nous avons donc pensé d'abord à traduire χερσαῖα λαβών par « ayant pris (à la chasse) des bêtes sauvages ». La poursuite du gros gibier était un divertissement favori de la noblesse asiatique, et cet exercice, qui avait gardé un caractère religieux, était souvent suivi de sacrifices (cf. *Rev. archéol.*, 1905, I, p. 29). On comprendrait donc qu'il eût précédé la construction d'un temple. Néanmoins cette interprétation paraît forcée.

L. 9. Le mot suivant, auquel il manque trois lettres, est probablement [στέ]γους. Στέγος « demeure » prend parfois en poésie l'acception de « tombeau » ou même d' « urne funéraire » (Sophocl. Electr. 1165; Lycophr. 1098). Ici il s'oppose manifestement à ἕδραν. Les « monuments immortels » dont il est question au début de l'inscription seraient donc un sanctuaire et un tombeau.

L. 10. Nous rétablissons δαψ[ιλὰ] τείχη. La forme δαψιλός est usitée en poésie au lieu de δαψιλής. Empédocle (fr. 39, Diels) appelle le « vaste éther » δαψιλὸς αἰθήρ. Cette épithète semble plus satisfaisante que τὰ ψιλά ou que τὰ φίλα, qui ne forme pas une fin d'hexamètre. — On pourrait songer aussi à un verbe comme [ἔτε]ιλα τείχη (de τέλλω) « j'ai achevé ou élevé » ; cf. Pindare, *Ol.* II, 126 : ἔτειλαν ὁδόν. Mais ceci aussi viole la métrique.

Nous risquons la traduction que voici : « Ces monuments immortels appartiendront aux satrapes légitimes (ou équitables) Oromanès, fils d'Arioukès, et à Arioukès son fils chéri. C'est pourquoi bâtissant un sanctuaire je l'ai fondé dans un lieu désert que j'ai occupé, et [j'ai construit] les murs somptueux d'un beau sépulcre. »

*
* *

Pour déterminer la portée historique de ce document unique en son genre, il importe avant tout d'en fixer la date. Les caractères de l'inscription grecque sont à première vue déconcertants, et au point de vue paléographique elle est aussi singulière qu'au point de vue littéraire. D'une part la disposition στοιχηδόν tendrait à lui faire attribuer une antiquité assez reculée : elle ne permet guère de descendre plus bas que le IIIe siècle av. J.-C. La forme de l'ε à trois branches égales, celle du ν, celle du κ sont anciennes et elles devraient nous faire remonter même plus haut. Mais, d'autre part, nous trouvons le θ complètement barré, le σ lunaire,

emprunté à l'écriture cursive, lequel, en Grèce, n'entre guère dans l'usage épigraphique avant le IIe siècle, mais dont on trouve cependant des exemples plus anciens notamment en Asie Mineure[1]. Enfin certains caractères sont exceptionnels, comme l'ω beaucoup moins élevé que les autres lettres[2], ou même tout à fait insolites, comme l'υ, semblable à un champignon, et surtout le μ. La difficulté se complique de ce que nous n'avons presque aucun terme de comparaison. La seule inscription datée, trouvée dans la même région, et dont on puisse rapprocher la nôtre, est celle du roi Pharnace Ier (190-170 av. J.-C.) gravée sur les rochers d'Amasie et qui a été publiée autrefois par M. Georges Perrot[3]. Mais si la comparaison semble favorable à l'antériorité de l'épitaphe d'Aghatcha-Kalé[4], cependant elle n'est pas décisive, car le type d'écriture usité ici est extrêmement différent et paraît influencé par des traditions locales. Toutefois si l'on pèse tous ces éléments d'appréciation, on sera amené à placer notre texte vers la fin du IIIe siècle avant notre ère.

On est conduit à la même conclusion par d'autres considérations tirées de l'emploi simultané du grec et de l'araméen. Celui-ci était, sous les Achéménides, la langue des relations diplomatiques et commerciales dans tous les pays à l'est de l'Euphrate. Il était particulièrement répandu dans la satrapie de Cappadoce, dont la religion[5] et en général

1. S. Reinach, *Traité d'épigraphie grecque*, p. 207 s.

2. On le retrouve cependant quelquefois; cf. *Catalog der Skulpt. Berlin*, n° 1176; 1176a et aussi 1777b, qui est du IVe siècle et non du Ve [note de M. Michel].

3. *Revue archéol.*, XXVI, 1873, p. 375; cf. Michel, *Recueil* n° 1228; Dittenberger, *Orientis inscr.*, n° 365. — J'en ai une photographie sous les yeux.

4. Une seule lettre dans la dédicace de Pharnace, qui n'est pas στοιχηδόν, semble plus archaïque : c'est le σ à quatre branches divergentes; mais cf. *supra*, n. 1.

5. Dans le culte de Mithra, qui se développa dans cette contrée, les doctrines mazdéennes et chaldéennes se combinèrent ou plutôt se juxtaposèrent. Celui d'Anahita dans l'Acilisène admit les prostitutions reli-

toute la culture offre un singulier mélange d'éléments indigènes, sémitiques et iraniens. Les gouverneurs des Grands Rois ont frappé des monnaies à légendes araméennes à Sinope et à Gazioura [1], et une importante inscription araméenne, découverte dans la vallée de l'Halys, a été publiée en 1898 par M. Clermont-Ganneau [2] : sa date est malheureusement incertaine. Après la mort d'Alexandre, les rois indépendants de Cappadoce adoptèrent d'abord la même langue pour leurs émissions monétaires, mais, au milieu du IIIe siècle, Ariaramne lui substitua le grec, qui, depuis lors, resta exclusivement employé [3]. Il semble donc que notre dédicace bilingue doive dater du moment où le vieil idiome sémitique commençait à être remplacé, même dans le centre de la péninsule, par celui des colonies ioniennes de la côte. Mais l'antique civilisation de la Mésopotamie contrebalançait encore l'influence grandissante de la culture hellénique. Celle-ci ne dominait pas encore exclusivement comme elle le fit depuis le milieu du IIe siècle. L'inscription d'Agatcha-Kalé nous fait pour ainsi dire assister à un épisode fugitif de la grande lutte entre l'Orient et l'Occident qui se poursuit en Asie Mineure à travers toute l'histoire.

Mais là ne réside pas l'intérêt principal de ce texte remarquable. Il faut le chercher surtout dans la mention

gieuses des Sémites. Une curieuse inscription d'Anisa mentionne un temple d'Astarté : Ἀστάρτης ἱερόν (Michel, *Recueil*, n° 546). On pourrait multiplier les preuves.

1. Abrocomas à Sinope au commencement du IVe siècle, Ariarathe à Sinope et à Gazioura au milieu du même siècle (Babelon, *Catal. monn. perses-achémén.*, p. LXXIX ss., 57 ss.: Babelon et Th. Reinach, *Recueil général des monnaies d'Asie Mineure*, p. 82 ss., 183 ss.).

2. Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, III, p. 59. M. Lidzbarski, qui a repris l'étude de ce monument (*Ephemeris f. Semit. epigraphik*, I, p. 59 s.) le place d'après la forme des caractères et sous toutes réserves au IIe siècle. On peut seulement affirmer qu'il est postérieur au IVe et antérieur au Ier.

3. Cf. Th. Reinach, *Trois royaumes d'Asie Mineure*, 1888, p. 22.

des « sadrapes » Oromanès et Arioukès auxquels des « monuments immortels » étaient destinés. Des incertitudes à la fois chronologiques et géographiques ne permettent malheureusement pas de déterminer exactement ce qu'étaient ces fonctionnaires. Si l'inscription remonte au milieu du IIIe siècle, on doit y reconnaître des gouverneurs des Séleucides, semblables à ceux dont un papyrus, commenté par Köhler[1], atteste la présence en Cilicie vers l'an 250 avant notre ère. Un texte d'Appien[2] nous apprend que Séleucus I avait partagé ses états en soixante-douze satrapies, alors que l'empire d'Alexandre n'en comptait qu'une vingtaine, et bien que les historiens modernes ne soient pas entièrement d'accord sur la signification qu'il faut attribuer à ce précieux renseignement, il est certain que des satrapes, administrateurs de circonscriptions relativement restreintes, existaient au IIIe siècle dans le nord de la Syrie et en Cilicie[3], contrées voisines de celle où nous transporte l'inscription d'Agatcha-Kalé.

Si cette inscription devait au contraire être datée du IIe siècle, il ne pourrait plus y être question d'officiers des Séleucides. Ceux-ci ont alors perdu définitivement tous les pays situés au nord du Taurus. Les stratèges d'Antiochus III, Artaxias et Zariadrès se sont, vers 190, déclarés indépendants et ont constitué un ou plutôt deux royaumes d'Arménie. Celui qui prendra plus tard le nom de Petite-Arménie confine vers l'Ouest à la Cappadoce, qui grandit elle-même obscurément sous la dynastie des Ariarathe.

1. Köhler, *Sitzungsb. Akad. Berlin*, 1894, p. 450. Dans un récit de la guerre de Ptolémée III Évergète, qui monta sur le trône en 247, contre Séleucus II, on lit : Ἀρίβαζος ὁ ἐν Κιλικίᾳ σατράπης... τῶν τε Σολείων καὶ σατραπ[ῶν τῶν] (ou σατράπου τοῦ) αὐτόθεν.

2. Appien, *Syriac.* 62.

3. Voyez sur cette question obscure des satrapies Séleucides, Niese, *Gesch. der griech. Staaten seit der Schlacht von Chaeronea*, t. II, 1899, p. 93 ss., et surtout Haussouillier, *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion*, 1902, p. 92 ss.

Mais les limites des deux états sont si mal connues [1] et leurs frontières ont été si souvent déplacées, qu'on ne saurait dire auquel des deux appartenait le canton d'Agatcha-Kalé au moment où notre texte aurait été gravé, ni de quel souverain les satrapes qu'elle mentionne reconnaissaient la suzeraineté [2].

D'ailleurs qu'ils aient rendu hommage aux rois de Syrie, d'Arménie ou de Cappadoce, il importe somme toute assez peu. La nature de leur pouvoir n'a guère dû en être modifiée. A cet égard notre inscription établit deux faits importants : d'abord l'autorité de ces satrapes était héréditaire ; Oromanès avait transmis son titre à son fils Arioukès, comme sans doute il l'avait reçu lui-même de son père, appelé pareillement Arioukès. Si l'épithète εὐθέμιτος doit se traduire par « légitime », il faut évidemment chercher la source de leur droit dans leur naissance.

En second lieu, ces satrapes sont d'origine perse ; leurs noms le prouvent à l'évidence : Ὀρομάνης, c'est-à-dire « Ahura-Maniš » signifie « esprit d'Ahura Mazda » ; le premier élément se retrouve par exemple dans « Oropastès », le second dans Pharasmanès, etc. [3]. Le sens d''Αριούκης n'est pas aussi clair, mais le début apparaît dans toute une série de noms iraniens : Ἀριβάζος, Ἀριοβαρζάνης, Ἀριφάρ-

1. Le passage de Strabon (XI, 14, 5, p. 528 c) où il indique les limites de l'Arménie, est corrompu : il nomme deux fois, semble-t-il, l'Acilisène (Ἀκισηνή Ἀκλισιηνή) et la fait dépendre à la fois de la Cataonie et de la Sophène.

2. On ne peut songer à y reconnaître les princes mêmes de la Petite Arménie, bien qu'on donne à Mithridate, le successeur de Zariadrès et l'allié de Pharnace, le titre de « satrape » (Polybe, XXV, 2, § 11 [p. 1146, éd. Hultsch] : Μιθριδάτῃ τῷ τῆς Ἀρμενίας σατράπῃ). Car d'une part Strabon, en parlant de ces souverains, les appelle « rois » (XI, 14, 5, p. 528 c) ou « dynastes » (XII, 3, 28, p. 555 c ; cf. Th. Reinach, *Mithridate Eupator*, p. 79, n. 1), et d'autre part la titulature de notre inscription est trop simple pour des potentats aussi considérables.

3. Cf. Justi, *Iranisches Namenbuch*, 1895, p. 236 et 502.

νης[1], etc. Arrien nous apprend même que le commandant du contingent cappadocien à la bataille de Gaugamèle (331 av. J.-C.) s'appelait Ἀριάκης[2]. On a tenté de corriger ce nom de diverses façons. Peut-être faut-il lire Ἀριούκης et voir dans ce général un ancêtre de notre satrape, puisque dans cette famille on semble avoir eu coutume d'appeler toujours le petit-fils comme le grand-père.

L'intérêt de cette constatation n'est pas purement philologique. Notre inscription ne vient pas seulement enrichir de deux composés nouveaux la série des noms perses fournis par l'épigraphie de la Cappadoce et du Pont[3] : elle atteste aussi, nous venons de le montrer, l'existence à l'époque hellénistique dans cette région de satrapes héréditaires de race iranienne, et ce fait a une véritable importance politique. Les Achéménides avaient établi une foule de colons dans l'est de l'Asie Mineure, et la noblesse, qui possédait le sol, appartenait en Cappadoce comme en Arménie à la nation conquérante[4]. Sous les divers régimes qui se succédèrent après la mort d'Alexandre, ces seigneurs féodaux restèrent les véritables maîtres du pays, et alors que le titre de satrape avait depuis longtemps disparu dans l'Iran même[5], ils le conservèrent précieusement comme un souvenir de leur origine. Ce titre ne s'applique plus à de

1. Justi, *Iranisches Namenbuch*, p. 25. Pour Ἀρίβαζος, cf. *supra*, p. 101, n. 1.

2. Arrien, *Anab.* III, 8, 5.

3. Μαιδάτης à Anisa (Michel, *Recueil*, n° 546); Μαιφάτης à Comane du Pont (*Rev. ét. gr.*, 1891, p. 327); Μαιβουζάνης, Μιθρατώχμης à Comane de Cappadoce (*Bull. hell.*, VII, 1883, p. 130) et Ἀρσάμης (?) dans la même ville (Dittenberger, *Orientis inscr.*, n° 364); cf. mes *Mon. myst. de Mithra*, II, p. 79, n° 58 ss.

4. Th. Reinach, *Mithridate Eupator*, p. 24 et 91.

5. Il n'était probablement plus usité chez les Parthes et n'existait certainement pas dans l'empire sassanide, où il fut remplacé par celui de « marzbân »; cf. Nöldeke, *Ueber Mommsen's Darstellung*, etc., Z. D. M. G., XXXIX, p. 165 et *Tabari*, p. 446.

hauts dignitaires gouvernant pour le roi de vastes provinces, mais à des chefs de tribus administrant le canton où ils ont leurs domaines. Le mot arménien « šahap », qui dérive du vieux persan « xšaθrapâ », est rendu parfois en grec par ἐθνάρχης[1]. Là où ils ne furent pas éliminés par l'administration romaine, ces vassaux indigènes se maintinrent jusqu'à la conquête musulmane. Une loi de 387 adressée au satrape de Sophène parle de l'or coronaire que paient *secundum consuetudinem moris antiqui omnes satrapae pro devotione quae Romano debetur imperio*[2], et au moment où Justinien constitua la province d'Arménie quatrième, il enleva leur pouvoir à une série de « satrapes » qui gouvernaient encore les tribus du territoire annexé[3]. Ainsi à travers toutes les vicissitudes politiques se perpétua durant dix siècles, dans ce pays entrecoupé de hautes montagnes, le pouvoir de ces chefs de clan, ancêtres lointains des beys turcs, dont un vieux titre traditionnel rappelait les prétentions à une origine iranienne.

1. Hübschmann, *Armenische Etymologie*, p. 208, n° 461; cf. de Lagarde, *Abhandlungen*, p. 68, n° 175.

2. Cod. Theod., XII, 13, 6 (p. 731, éd. Mommsen et Meyer); cf. Ammien, XVII, 12, 2, qui mentionne les *optimates et satrapas* d'Arménie.

3. Novelle XXXI, 1, § 3 : τετάρτη Ἀρμενία πρότερον οὐκ εἰς ἐπαρχίας συνεκεῖτο σχῆμα ἀλλὰ τῶν τε ἐθνῶν ἦν καὶ ἐκ διαφόρων συνείλεκτο βαρβαρικῶν ὀνομάτων, Τζοφανηνή τε καὶ Ἀνζητηνὴ ἢ Τζοφηνὴ καὶ Ἀσθιανηνὴ ἢ καὶ Βαλαβιτηνὴ καλουμένη καὶ ὑπὸ σατράπαις οὖσα (lat : *et sub satrapis constituta*)· ἀρχῆς δὲ τοῦτο ὄνομα ἦν οὐδὲ Ῥωμαϊκὸν οὐδὲ τῶν ἡμετέρων προγόνων ἀλλ' ἐξ ἑτέρας πολιτείας εἰσενηνεγμένον.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MANUELS DE BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

I. — LES ARCHIVES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

M. Ch.-V. LANGLOIS, Archiviste-paléographe, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris.

M. H. STEIN, Archiviste-paléographe, Archiviste aux Archives nationales.

1 vol. in-8° de XIX-1000 pages, broché..... 18 fr.
Le même, relié toile, non rogné..... 20 fr.

II. — MANUEL DE BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

(BIBLIOTHECA BIBLIOGRAPHICA NOVA)

PAR HENRY STEIN.

1 volume in-8° (XX-895 pages)..... 18 fr.
le même relié toile, non rogné ..... 20 fr.

Trois appendices terminent le volume :

1° Liste raisonnée des localités du monde entier qui ont possédé une imprimerie avant le XIXe siècle.

2° Répertoire des tables générales de périodiques de toutes langues.

3° Répertoire des catalogues d'imprimés des principales Bibliothèques du monde.

III. — LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

I. ÉPOQUE PRIMITIVE. — MÉROVINGIENS ET CAROLINGIENS

II. ÉPOQUE FÉODALE. — LES CAPÉTIENS JUSQU'EN 1180

III. LES CAPÉTIENS, 1180-1328

IV. LES VALOIS, 1328-1461

V. INTRODUCTION GÉNÉRALE. — VALOIS (*suite*) 1461-1494.

PAR AUGUSTE MOLINIER.

5 vol. in-8°, chacun, brochés..... 5 fr.
— — — reliés toile..... 7 fr.

La table des matières générale aux 5 fascicules paraîtra en juin 1905.

MANUEL DE PALÉOGRAPHIE LATINE ET FRANÇAISE

DU VIe AU XVIIe SIÈCLE

SUIVI D'UN DICTIONNAIRE DES ABRÉVIATIONS

PAR M. MAURICE PROU, professeur à l'École nationale des Chartes.

AVEC 23 FAC-SIMILÉS EN PHOTOTYPIE

Paris, 1892, 2e édition, 1 vol. in-8°, broché, planches..... 12 fr.

RECUEIL DE FAC-SIMILÉS D'ÉCRITURES DU Ve AU VIIe SIÈCLE

(Manuscrits latins, français, provençaux) accompagnés de la transcription par MAURICE PROU, professeur à l'École des Chartes, 50 planches contenant 63 documents et texte. 1 vol. in-4°..... 20 fr.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTE RENDU DES SÉANCES

PUBLIÉ PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

Ce recueil paraît tous les deux mois par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec pl. et fig.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 12 FRANCS PAR AN

1873 à 1900. — Chaque année complète..... 10 fr.
1901 à 1903 ..... 15 fr.

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS
RUE BONAPARTE, 82, PARIS

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance. 1re partie : *Architecture*, par Camille ENLART, directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro.
— I. *Architecture religieuse.* — II. *Architecture civile et militaire.* 2 vol. in-8° (1.660 p. et 700 pl. et fig.), br. ..... 30 fr.
— Rel. toile ..... 34 fr.
ULYSSE CHEVALIER. **Répertoire des sources historiques du moyen âge.** *Bio-Bibliographie*, nouvelle édition refondue, corrigée et considérablement augmentée. Fasc. 1-4 (A.-Iz...). En souscription, chaque fascicule ..... 7 fr. 50
A l'apparition du fascicule 8e et dernier, ce prix sera porté à..... 10 fr.
Topo-Bibliographie. 2 vol. gr. in-8° à 2 col., 3384 col. en 6 fascicules, net ..... 61 fr. 80
Le Cardinal Louis Aleman, président du concile de Bâle, et la fin du grand schisme, par Gabriel PÉROUSE. 1904, 1 vol. in-8°. 7 fr. 50
Un prédicateur apostolique au dix-huitième siècle, étude sur la vie et les œuvres de Bon-Pierre-Charles FREY DE NEUVILLE, jésuite (1693-1774), par l'abbé BEZY. 1904, 1 vol. in-8° ..... 6 fr.
Correspondance du Cardinal Mazarin avec le Maréchal d'Aumont. Précédé d'une étude historique sur le Maréchal d'Aumont et le Cardinal Mazarin, accompagné de notes par le Dr HAMY. 1904, 1 vol. 4°, pap. v. ..... 15 fr.
Saint Philibert de Tournus, par Henri CURÉ, chanoine d'Autun, archiprêtre de Tournus, illustré de 458 dessins dont 145 similigravures hors texte, 1905, 1 vol. gr. in-8° br. ..... 20 fr.
Histoire et dogme, les lacunes philosophiques de l'exégèse moderne, par Maurice BLONDEL. 1904, in-8° ..... 1 fr. 50
Bibliographie critique de la tapisserie, par Jules GUIFFREY. 1904, 1 vol. in-8° ..... 6 fr.

LA CRITIQUE DES TRADITIONS RELIGIEUSES CHEZ LES GRECS DES ORIGINES AU TEMPS DE PLUTARQUE

PAR **Paul DECHARME**, Professeur à la Sorbonne.

Un vol. in-8° (XIV-518 p.) ..... 7 fr. 50

LES VASES CÉRAMIQUES ORNÉS DE LA GAULE ROMAINE
(*Narbonnaise, Aquitaine et Lyonnaise*)

PAR **Joseph DÉCHELETTE**, Conservateur du Musée de Roanne.

Deux vol. in-4°. Ouvrage illustré de plus de 1,700 dessins et de nombreuses planches hors texte (VI-308 p. et 15 pl. h. t. et 380 p. 14 pl. h. t.). 50 fr.

EN PRÉPARATION DU MÊME AUTEUR

Manuel d'Archéologie préhistorique, celtique et Gallo-romaine. 2 vol.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS — *Le Gérant*, A. PICARD.